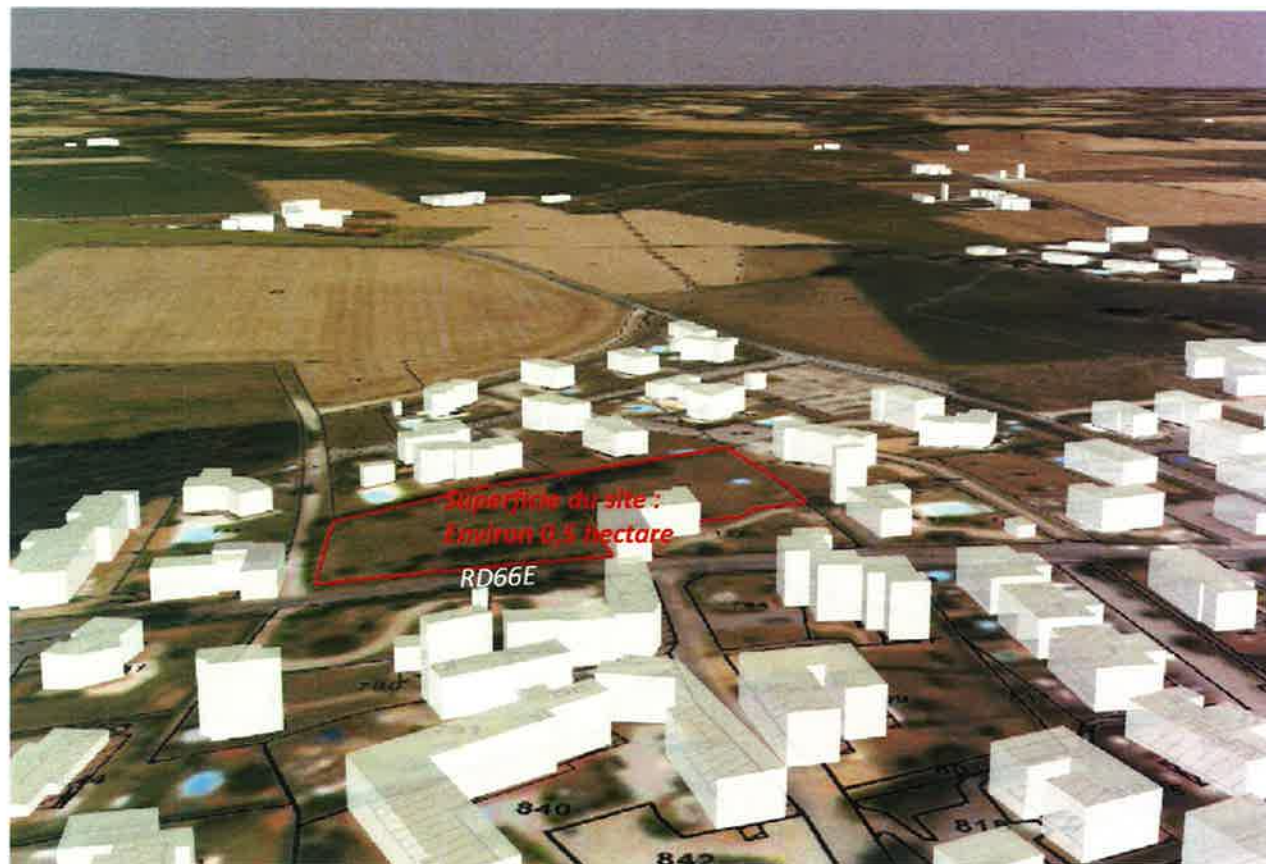
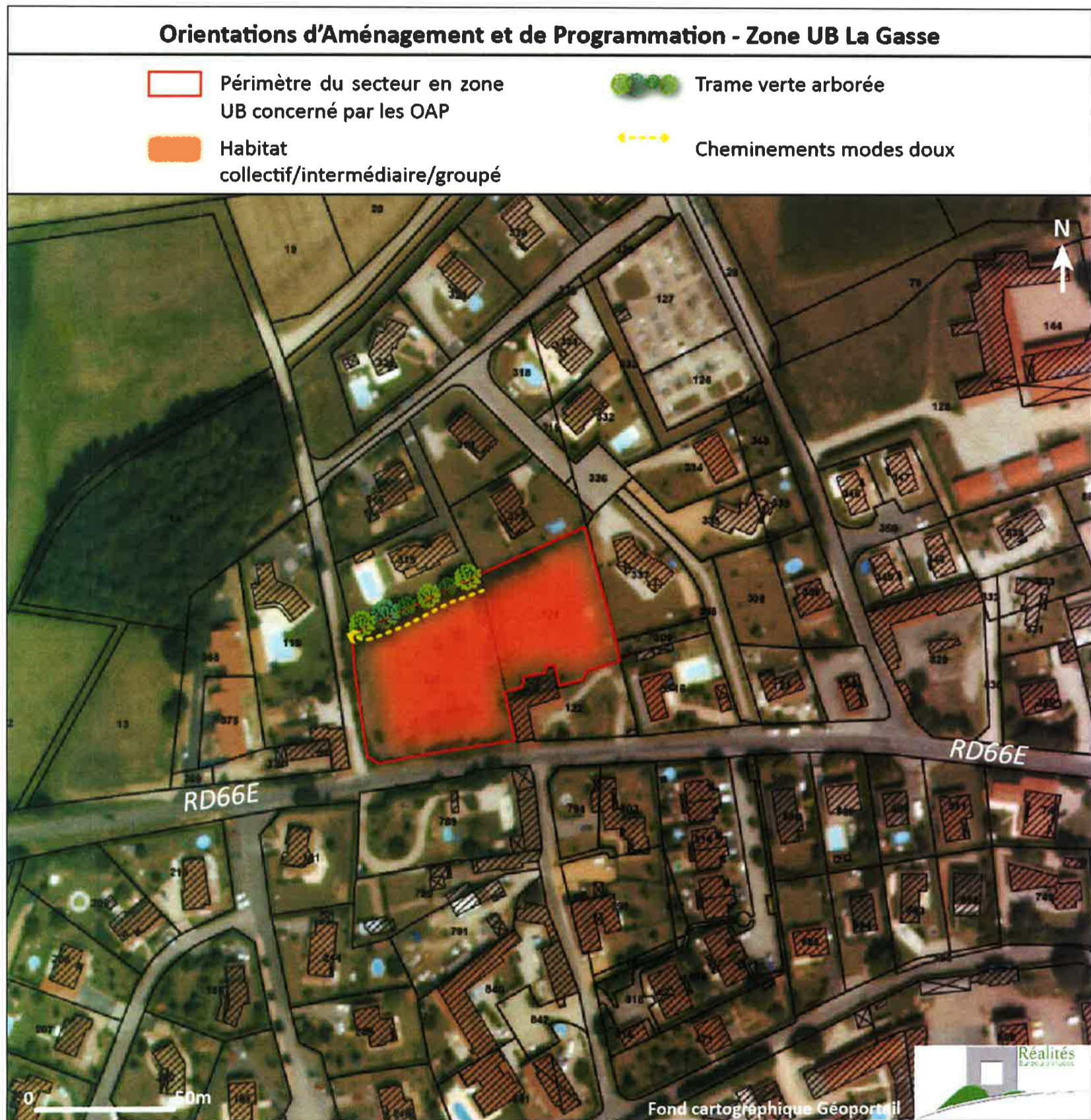


**3- LA ZONE UB DE LA GASSE A L'OUEST DU BOURG*****Description du site actuel***

- Zonage : zone urbaine mixte et périphérique au centre-bourg UB,
- Superficie : environ 4 800 m<sup>2</sup>,
- Localisation : en partie centrale du territoire, du côté Ouest du Bourg,
- Accès-desserte : secteur bordé au Sud par la RD66E,
- Composition : présence d'un verger, espaces verts.



## Principes d'aménagement

Condition d'aménagement de la zone :

- Réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Densité :

- Densité minimale de 25 logements à l'hectare,
- Réalisation d'au minimum 13 logements sur l'ensemble de la zone (0,5 ha).

Formes urbaines :

- Logements collectifs pour au moins 40 % des logements développés, soit au minimum 5,
- Logements intermédiaires/groupés sur le reste de la zone, soit aux alentours des 8.

Mixité sociale :

- Développement de logements sociaux pour au moins 40 % du total des logements, soit au minimum 5.

Cadre de vie :

- Maintien/développement d'une trame boisée arbustive en bordure Nord de la zone afin d'intégrer l'opération au site (préservation au titre de l'article L123-1-5-III-2°).

Desserte et accès :

- Un accès au maximum depuis la RD66E,
- Organiser les voies de desserte interne,
- Mailler la zone en cheminements modes doux et prévoir des liens avec les cheminements existants aux alentours.

Gestion des eaux pluviales :

- Prévoir une gestion collective des eaux pluviales à l'échelle de l'opération.